

Affichage : le 10/09/2018

<p>Commission de Gestion des Compétitions PV de la réunion par mailing du 09/09/18</p>
--

Sous la responsabilité de M D Hary, Président.

Ont participé : MM G Flouret, C Fournier, F Poret, J-C Dagbert, J Wimez.

Comme annoncé au PV de la réunion du 25/07/18 affiché le 30/07/18 sur notre site, un contrôle a été fait pour les ententes à savoir si chaque club d'une entente avait des licenciés dans la catégorie d'âge de l'entente.

Il s'avère que seul le club de Frencq ne respecte pas ce point. Il n'a pas de licencié U15 et aucun licencié validé en U13 et U11. La commission donne jusqu'au 1^{er} octobre 2018 à ce club pour régulariser sa situation sur ce plan faute de quoi les ententes U15, U13 et U11 avec le club de Camiers seront caduques et le club de Camiers restera seul dans nos compétitions.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de District dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des Règlements Généraux du District).

Le Président
D. Hary